



Contentieux caution solidaire

Par **Dalein isabelle**, le **02/03/2017** à **10:07**

Avant mon divorce avec mon ex mari on avait un commerce avec deux prêt. Après ma séparation qui a été en 2012 monsieur a arrêté de payer les crédits du commerce en mai 2015 . On me demande de payer les sommes car sont disant que personne s'est ou il est , je suis actuellement en difficulté,je viens de perdre mon emploi suite à une inaptitude à mon poste de travail cause maladie professionnelle . On me demande de payer 100€ par mois pendant 23 mois puis la totalité à la dernière échéance au total on me demande plus de 9400€ et je vais avoir 700€ /mois moins mes charges 200€ de charges locatives mes crédits perso, assurance, mutuelle. Que puis-je faire pour me sortir de cette galère , ai-je un possible recours ?

Par **youris**, le **02/03/2017** à **11:29**

bonjour,
qui est on ?
s'il existe une clause de solidarité dans vos contrats de prêts, n'importe lequel des co-emprunteurs peut être appelé de rembourser l'organisme de crédit.
salutations